

Association reconnue d'intérêt général

Lettre de liaison entre les Citoyens et le Politique, pour une Politique juste et efficace mise délibérément au service de l'Homme, à commencer par le plus démuné.

N° 55 Février 2018 - 2,30 euros

Permettre aux consommateurs d'exiger le respect droit humains

La mondialisation économique est aujourd'hui une jungle que les démocraties ne peuvent pas ou ne veulent pas réguler, à l'exception notable de la France. Malheureusement, elle est isolée

Cela signifie que dans notre économie mondiale, le non-respect de la déclaration universelle des droits de l'Homme, et l'absence de tout effort pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont la norme et sont traités comme un avantage comparatif.

Des entreprises européennes se livrent à ce genre d'exercice honteux, comme le dénonce régulièrement le Parlement Européen : **«exprime sa vive inquiétude quant aux violations des droits de l'homme commises dans des pays tiers, notamment à la suite de décisions prises par les dirigeants de certaines entreprises de l'Union»** (Résolution du 25 octobre 2016. Il y en a d'autres).

Dans sa résolution du 20 juillet 2017, (point 31) le Parlement Européen rappelle néanmoins : **«Aucun consommateur ne veut continuer à acheter des produits fabriqués par des enfants ou des hommes et des femmes**

exploités, ou des produits ayant engendré de graves dommages environnementaux ».

Tous les sondages et toutes les études de marché confirment cette analyse, même si le prix reste un élément déterminant de l'acte d'achat. (Nous revenons sur ce point page 4)

Devant la démission de la Commission européenne et de la plupart des responsables politiques européens sur ce sujet, et/ou leur incapacité à décider ensemble de mesures d'intérêt général, c'est à la société civile de faire pression pour obtenir satisfaction. La proximité des élections européennes est l'un des meilleurs moments pour cela.

L'idée que nous proposons ci-dessous est bien connue et a été réclamée à plusieurs reprises par le Parlement Européen (le seul représentant légitime des cinq cent millions de citoyens européens) sans aucun succès à ce jour.

Ce sera notre priorité en 2018.

Bertrand de Kermel

I - REMPLACER LA CARENCE POLITIQUE PAR LE CHOIX DES CONSOMMATEURS.

Une des solutions consiste à mettre en place un ou plusieurs labels, **ou toute autre solution équivalente**, attestant du respect des droits de l'Homme et des règles environnementales minima dans la fabrication des produits et services issus du commerce mondial.

Le message que véhiculerait ce label serait le suivant : « fabrication et commercialisation éthiques ».

Un label est une **marque** qui se matérialise par des signes distinctifs (par exemple un **logo** apposé sur l'emballage des produits) et qui peut être utilisée par les entreprises se conformant à un cahier des charges très précis. Il vise à assurer et faciliter la reconnaissance de certaines caractéristiques du produit. Le logo et le cahier des charges sont donc indissociables.

Le label peut être «privé» et géré de manière autonome par des associations de producteurs ou dépendre d'un organisme public (Agriculture biologique par ex).

Pour apporter la garantie au consommateur du respect du cahier des charges, un organisme indépendant est chargé (sous sa responsabilité civile voire pénale en cas de mensonge) de contrôler régulièrement l'entreprise. C'est lui qui autorise ou refuse l'utilisation du logo sur les produits.

Cette proposition de création d'un label est une demande du Parlement Européen du 25 octobre 2016, réitérée le

27 avril 2017 et encore le 20 juillet 2017. (Trois fois en deux ans!). Aucune réponse positive de la Commission Européenne.

Pourtant, aucune théorie économique ne peut justifier l'opacité actuelle dans les échanges et biens et de services issus du commerce mondial, et encore moins le non-respect des droits humains par des entreprises civilisées au nom du profit maximum.

L'objection pouvant être opposée à cette idée est la suivante.

La création d'un tel label est impossible, étant donné la complexité de la chaîne d'approvisionnement. Les éléments constituant les produits sont fabriqués dans de très nombreux pays et assemblés dans d'autres pays, si bien qu'il est impossible de vérifier le respect des droits humains et des accords internationaux sur l'environnement à chaque étape de la fabrication, étant donné cette grande complexité.

D'ailleurs, en 2007, dans le cadre du Grenelle, le gouvernement a engagé d'importantes consultations avec toutes les parties prenantes autour de la création d'un label «entreprise». Or, le projet n'a pas abouti.

Réponses. Il y en a au moins deux.

1 – La complexité n'est pas une fatalité.

Personne n'a jamais contraint les entreprises à imaginer et mettre en place sur toute la planète des montages cent fois plus complexes que le code du travail français ...

Seules la cupidité et la recherche du profit maximum quel qu'en soit le prix humain et environnemental ont conduit à cette complexité, qui permet également de pratiquer «l'optimisation» fiscale» en empêchant qui que ce soit d'exercer le plus petit contrôle.

Il n'existe aucun obstacle objectif à simplifier la chaîne de fabrication des produits issus du commerce mondial, et à la rendre transparente. C'est même le B.A. BA d'une économie responsable, et d'une concurrence libre et non faussée.

D'autant plus que les profits réalisés dans chacun des lieux de fabrication, sont, eux, parfaitement identifiés par les entreprises.

D'où les jugements d'une très grande sévérité du Parlement Européen sur ces pratiques depuis plus de 20 ans. (Voir sur le site du Comité Pauvreté et Politique, volet « économie », onglet « mondialisation-Davos »).

2 – L'opacité est désormais interdite.
(C'est la deuxième réponse à l'objection)

Depuis la Loi française du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance, les grandes entreprises sont tenues de vérifier ce qui se passe chez elles, dans leurs filiales et chez leurs sous-traitants.

Cette Loi est née après l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh en 2013, dans lequel 1.000 employés ont péri.

Les plus grandes sociétés françaises sont désormais tenues de mettre en place un plan de vigilance pour identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les

libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

Cette obligation s'applique non seulement à ces très grandes sociétés, mais aussi à celles qu'elles contrôlent, directement ou indirectement. Elle s'applique également aux activités des sous-traitants ou fournisseurs de ces entreprises.

La complexité n'est plus un argument.

II - LA REUSSITE DU PROJET DEPEND DE DEUX CONDITIONS.

1 – Appliquer un plan B en cas de refus.

En cas de refus d'ouvrir ce dossier pour mille et une mauvaises raisons, il existe une solution radicale et légale, imaginée par le Parlement Européen.

Dans sa résolution du 25 novembre 2010, le Parlement Européen écrivait au point 27 : « **Prie instamment la Commission de déposer dans les meilleurs délais une proposition de règlement interdisant l'importation dans l'Union de biens produits par le biais de formes modernes d'esclavage, du travail forcé, notamment du travail forcé de groupes particulièrement vulnérables, en violation des normes fondamentales des droits de l'homme, »**

La Commission Européenne s'y refuse.

Comment peut-elle à la fois enterrer cette demande et enterrer le dossier du label, le tout pour cacher aux consommateurs les atteintes les plus graves aux droits humains ? Plus personne ne veut de cette mondialisation, dont le Président du Forum de Davos déclarait en 2014 qu'elle était un échec collectif planétaire.

2 - Donner un avantage aux produits fabriqués par les entreprises vertueuses. (C'est la deuxième condition de la réussite du projet de label)

Il est admis que la main invisible du marché permet la meilleure allocation possible des ressources pour produire au prix le plus compétitif. C'est parfait, à condition de ne pas prendre toutes les décisions en fonction de la seule action de la main invisible du marché.

Si nous avons des milliards de milliards de milliards de bouteilles et déchets en plastique sur et au fond des océans, au point que le total constitue l'équivalent d'un continent, c'est parce que la main invisible du marché ignore les dégâts pouvant être induits par ses allocations de ressources. Ce n'est pas son problème.

Cela vaut pour les droits de l'Homme et l'environnement, tout comme pour la désindustrialisation d'un pays dont les conséquences sont payées par les contribuables. Ce n'est pas son problème.

Dans ces situations, nous ne sommes pas devant des avantages comparatifs dans une compétition loyale. Nous sommes face à de la prédation. La Commission Européenne ne doit pas la tolérer. Elle doit la combattre¹.

Voilà pourquoi, si l'on veut tirer la mondialisation par le haut, il faut que les entreprises prêtes à agir avec un minimum d'éthique partout où elles sont implantées **soient gagnantes.**

¹ Franz Timmermans, Vice-Président de la Commission Européenne déclarait il y a quelque mois : « Pendant trop longtemps l'UE s'est montrée un peu myope, si ce n'est complètement aveugle face aux effets négatifs de la mondialisation » !

Il faut que les produits « labellisés » soient moins chers que les produits non labellisés. Car si « **aucun consommateur ne veut continuer à acheter des produits fabriqués par des enfants ou des hommes et des femmes exploités, ou des produits ayant engendré de graves dommages environnementaux** », il n'en reste pas moins que le niveau des inégalités, de la pauvreté, de la précarité, du chômage ou de la peur du chômage etc... **font que le prix reste un facteur déterminant dans l'acte d'achat.**

N'oublions pas que s'il est exact que la mondialisation a permis de faire sortir des centaines de millions de citoyens du monde de l'extrême pauvreté, **le prix de ce progrès n'a pas été payé par les « super riches » ou les très très grandes entreprises, mais par les classes moyennes et pauvres occidentales.**

Celles-ci ont aujourd'hui du mal à boucler leurs fins de mois.

Il faut donc donner un avantage comparatif aux produits labellisés via une baisse significative de taxes (Tva ou autre) sur ces produits, pour que les **consommateurs les choisissent en priorité sans être pénalisés.**

C'est ce que demandait le Parlement Européen dans sa résolution du 25 octobre 2016 précitée : « **recommande que les produits auxquels ce label a été accordé bénéficie d'avantages particuliers** ».